

L'ACTION DE L'ÉTAT

DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



2018

LE MOT DU PRÉFET



L'année 2018 a une nouvelle fois été marquée par un engagement fort des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence pour répondre aux attentes de nos concitoyens, de manière responsable et efficace dans les domaines sécuritaires, économiques et sociaux ainsi que dans la multitude des missions qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général.

Le présent rapport s'attache ainsi à présenter, sans viser à l'exhaustivité, le bilan et les principales actions menées par les services de l'État en 2018, tout d'abord sous l'autorité du préfet Bernard Guérin, dont je salue ici le grand sens de l'État. Il témoigne du professionnalisme et du sens de l'intérêt général de ces femmes et ces hommes qui incarnent l'État au quotidien et auxquels je souhaite adresser mes remerciements pour leur engagement constant auprès de nos concitoyens, élus, entreprises ou associations.

Ce rapport témoigne également de la solidité et de la qualité des partenariats existant entre l'État et les forces vives de ce territoire, qui contribuent à une mise en œuvre efficace et adaptée des politiques publiques au bénéfice du territoire bas-alpin et de ses habitants.

Olivier JACOB, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

SOMMAIRE



**I. Garantir la sécurité
et la protection des populations**



**II. Au service du développement
de l'emploi et de l'économie**



**III. Soutien à l'aménagement
et au développement durable du territoire**



IV. Une meilleure cohésion sociale



**V. Une administration moderne
pour la vie démocratique**

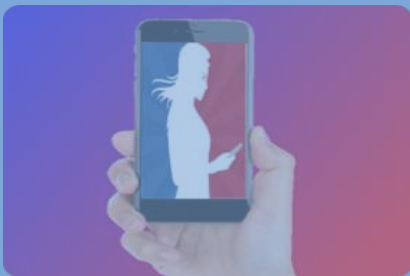


I. Garantir la sécurité et la protection des populations



LES FAITS MARQUANTS

- Mobilisation accrue des forces de sécurité dans le cadre du mouvement des gilets jaunes
- Mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien
- Baisse du nombre de morts sur les routes



I – GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

GARANTIR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE : UN BILAN 2018 MARQUÉ PAR UNE DIMINUTION DES ATTEINTES AUX BIENS

En matière de délinquance, l'année 2018 se caractérise dans le département par une diminution de -2 % des atteintes aux biens alors que dans le même temps les escroqueries et infractions économiques ont augmenté de +7 % et les atteintes volontaires à l'intégrité physique de +12 %.

Sur la zone de compétence départementale Gendarmerie, l'action des unités territoriales a permis en 2018 :

- de maintenir un taux d'élucidation de 45,39 % (contre 45,34 % en 2017);

- de diminuer le nombre d'atteintes aux biens avec 3021 faits contre 3057 en 2017 (soit - 36 faits) dont :

- 430 cambriolages dans des résidences principales (- 8 faits)
- 137 cambriolages dans des résidences secondaires (+ 22 faits)
- 116 cambriolages dans des locaux industriels et commerciaux (+ 22 faits)
- 45 cambriolages dans les autres lieux (+ 13 faits)
- 712 vols liés à l'automobile (- 12 faits)
- 919 vols simples (- 36 faits)
- 318 dégradations (- 17 faits)

- d'accroître le nombre de procédures relevées par l'action des services avec 773 actions (contre 743 en 2017) soit + 4,04 % dont :

- 603 infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 43 faits)
- 89 infractions à la législation sur les armes (+ 17 faits).



La hausse du nombre de cambriolages constatée en 2018 a constitué un point d'attention majeur du groupement de gendarmerie qui, au-delà de l'action répressive, a renforcé les actions préventives et dissuasives, menées pour certaines en collaboration avec la police nationale, et notamment des opérations de contrôles départementaux ciblés sur les créneaux les plus sensibles.

ORDRE PUBLIC

Si le département a été relativement peu impacté par les principaux mouvements sociaux du printemps (SNCF), le mouvement des gilets jaunes, dans le département de résidence du ministre de l'Intérieur, a particulièrement mobilisé les forces de l'ordre et services de renseignement et proportionnellement, les forces mobiles.

En marge de ce mouvement, des actions malveillantes, notamment celles perpétrées au péage de Manosque, incendié le 17 décembre, sont à déplorer. Par ailleurs, le coût de l'ensemble des dégradations sur des radars automatiques dans le département est évalué en 2018 à 500 000 € .



UN PILOTAGE COORDONNÉ DES FORCES DE SÉCURITÉ

La cohérence de la politique départementale de sécurité est abordée dans le cadre du **comité départemental de sécurité** qui réunit l'ensemble des services de l'État concourant à la politique de sécurité intérieure. Sur un plan opérationnel, le Préfet réunit chaque semaine les forces de l'ordre du département et chaque mois, avec le Procureur, l'**état-major départemental de sécurité** qui associe également les chefs de service concernés par la problématique de la sécurité : Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), Douanes, Groupement d'intervention régional. Cette instance vise à assurer un pilotage partagé des politiques de sécurité pour adapter au mieux l'activité des services.

DES ACTIONS ET COOPÉRATIONS RENFORCÉES SUR LE TERRAIN

Pour lutter de manière efficace contre une délinquance multiforme, des actions opérationnelles ciblées et des coopérations continuent à être mises en place par les services de sécurité.

- **Le plan de lutte contre les cambriolages** mis en œuvre fin 2013 et révisé au cours du 2nd semestre 2016 a montré sa pertinence puisque les atteintes aux biens ont très largement diminué en 2018. De nombreuses opérations de contrôle anti-délinquance ont été menées au cours du 2nd semestre 2018 pour endiguer les séries de cambriolages auxquelles s'ajoutent les opérations de surveillance à l'occasion des rassemblements (marchés de Noël, etc.) et l'activation du plan anti-hold-up à l'approche des fêtes de fin d'année.
- **Protocoles de participation citoyenne et conventions locales de coopération de sécurité** : le nombre total de protocoles de participation citoyenne en vigueur dans le département est de 21. Par ailleurs des **conventions locales de coopération de sécurité** qui visent à améliorer la coopération entre les entreprises privées de sécurité présentes sur une zone et les forces de sécurité ont été signées avec les grandes surfaces Dignoises. Une convention est également en cours de finalisation sur un établissement commercial de Sisteron.
- **Le dispositif « Tranquillité vacances »** est de plus en plus sollicité dans le département. Ce dispositif permet aux bénéficiaires de s'assurer de la surveillance de leur domicile à l'occasion de patrouilles organisées par les forces de l'ordre. En cas d'anomalie, les bénéficiaires sont prévenus.



- En 2018, la **police de sécurité du quotidien (PSQ)** a été déployée dans le département avec notamment l'élaboration concertée de plans opérationnels de sécurité locale pour chaque compagnie de gendarmerie et circonscription de sécurité publique. L'année 2018 a été consacrée à développer sur chaque territoire les partenariats et à améliorer la présence des forces de sécurité sur le terrain. Une brigade d'ordre public et de soutien a notamment été créée à Digne-les-Bains tandis qu'à Forcalquier c'est une brigade de Contact, de Prévention et de Recrutement qui a été mise en place.



Présentation en Préfecture de la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien

Renforcement des capacités internes dans le cadre de la police technique et scientifique

Critère essentiel de performance et d'efficacité de la police judiciaire, pour l'élucidation des enquêtes et l'incrimination des auteurs, la police technique et scientifique au sein du Groupement de Gendarmerie Départementale des Alpes-de-Haute-Provence est en pointe au niveau régional et national. La cellule d'investigation criminelle et numérique (C.I.C.N.) de Digne-les-Bains regroupe 5 spécialistes de haut niveau. En outre, cette cellule est relayée sur l'ensemble de la zone de compétence départementale Gendarmerie par 100 Techniciens d'Investigation Criminelle de Proximité (T.I.C.P.). Désormais les gendarmes provenant des écoles sont formés avec cette qualification.



LA DÉCLINAISON DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET D'AIDE AUX VICTIMES



Dans le cadre des objectifs du plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes en cours depuis 2014, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIDPDR) a été mobilisé à hauteur de **91 000 €** pour soutenir des actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, des actions de prévention de la récidive, l'amélioration de l'accueil et la prise en charge des victimes, la prévention de la radicalisation et la sécurisation d'établissements scolaires.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les communes non éligibles – ont également été mobilisées pour financer les projets de vidéoprotection notamment ceux qui n'avaient pas pu être retenus au titre du FIDPDR en 2017, à hauteur de **459 000 €**.



LE PLAN DE LUTTE ANTITERRORISTE CONTINUE A SE DÉCLINER DANS LE DÉPARTEMENT ET A MOBILISER FORTEMENT LES SERVICES

Les attentats terroristes perpétrés ces dernières années ont placé la lutte contre le terrorisme au premier rang des priorités nationales et conduit le gouvernement à renforcer très significativement les moyens des forces de sécurité pour y faire face. En outre la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme a doté l'État de nouveaux instruments permanents de prévention et de lutte contre le terrorisme, en réservant le régime de l'État d'urgence à des circonstances exceptionnelles.



PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

L'ACTION DU GROUPE D'ÉVALUATION DÉPARTEMENTAL

Dans le département, le travail de prévention de la radicalisation engagé en 2014 s'est structuré autour d'un **groupe d'évaluation départemental (GED)** présidé par le Préfet et composé des services de sécurité départementaux. Ce groupe veille à ce que chaque signalement soit pris en compte et décide de l'action à mettre en œuvre (poursuite de l'évaluation, suivi en termes de prévention uniquement ou prise en compte par un service chef de file). Une cinquantaine de personnes présentant des signaux faibles pour la grande majorité ont été suivies dans le département. Le nombre de signalements est cependant en constante diminution en 2018.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

Le dispositif de prévention repose également sur **une cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)**. Réunie environ tous les deux mois, elle a pour objet de faire le point sur les mesures de vigilance ou d'accompagnement à mettre en œuvre.

Depuis 2016, l'association d'action éducative (ADSEA) a été chargée de faire le lien pour quelques jeunes signalés échappant notamment au suivi mis en œuvre par les services de l'Éducation Nationale ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Parallèlement, les **actions de sensibilisation** se sont poursuivies en 2018. Animées par le Service Départemental des Renseignements Territoriaux (SDRT) et le directeur des services du cabinet de la Préfecture, elles ont concerné : les structures accueillantes des migrants, les agences intérimaires, les salariés d'Arkema, de Sanofi, de l'Occitane, les élus et agents de la DLVA, les personnels de l'Éducation nationale, les cadres et

agents du SDIS. Depuis 2014, ce sont environ 850 professionnels bas-alpins qui ont été sensibilisés dans le cadre de formations, colloques et actions ciblées.

VIGIPIRATE

La posture Vigipirate reste à un haut niveau de sécurité depuis le 3 juillet 2014, dans les domaines des transports, des rassemblements et des bâtiments accueillant une forte affluence saisonnière. Les mesures ont été graduellement renforcées dans différents autres domaines depuis lors, tels les édifices sensibles, les grands magasins et les systèmes d'informations. Les différentes mesures ont été renforcées et/ou rappelées tout au long de l'année, au fil de l'actualité « terroriste ». Douze nouvelles conventions visant à bien coordonner l'ensemble des acteurs intervenant en matière de sécurité ont été signées pour la sécurisation des sites touristiques en 2018 (21 au total).

Pour les Établissements sensibles, des procédures de criblage des intervenants sur les entreprises les plus sensibles ont été mises en place à partir de décembre 2017. Ces vérifications effectuées par les services de renseignement concernent les salariés, intérimaires, stagiaires ou salariés d'entreprises extérieures intervenant sur les sites de ces entreprises.

Parallèlement, l'État a engagé un plan national de lutte contre les armes illégalement détenues qui s'est traduit, au niveau des préfetures, par un plan de contrôle et un plan de sécurisation des procédures. Dans ce cadre, l'instruction de l'ensemble des dossiers de détention d'armes, quelle que soit leur catégorie, poursuit son amélioration. Le suivi des procédures de dessaisissement et de saisies a été renforcé. Toute inscription d'un détenteur d'arme au Traitement d'Antécédents Judiciaires (TAJ) donne lieu à la saisine des parquets pour une information sur les suites judiciaires.

Depuis le mois d'août 2017, le Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) est saisi pour toutes transactions. Cette nouvelle procédure vise à éviter que des radicalisés soient autorisés à détenir des armes.

La loi du 26 février 2018 et le décret du 29 juin 2018 ont notamment modifié le classement des armes (disparition de la catégorie D1 et donc du régime juridique de l'enregistrement, surclassement de certaines armes) et mis en place un contrôle des ventes entre particuliers qui doivent toutes être réalisées devant un armurier ou un courtier après consultation du Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes (FINIADA). Certaines dispositions n'entreront en vigueur que courant 2019.

SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Sous l'autorité du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, en relation avec le Préfet, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) a œuvré au bon déploiement de mesures visant à améliorer et à renforcer la sécurité dans les écoles dès la rentrée 2016.

La priorité a été donnée à l'élaboration et à la diffusion d'un tableau de bord « sécurité » en vue du recensement trimestriel de certaines informations permettant de réaliser un état des lieux de chaque école du département. Par ailleurs, dans chaque commune, des réunions tripartites associant la direction de l'école, la mairie et les forces de sécurité et de secours sont organisées.

Parallèlement, une cellule de gestion de crise a été mise en place au sein de la DSDEN impliquant la création d'un annuaire comportant, entre autres, l'ensemble des numéros de téléphones mobiles des directeurs d'école afin de les informer en cas d'alerte.

En outre, des initiatives ont été prises en matière de sensibilisation aux gestes qui sauvent et de formation aux premiers secours dans les écoles. À ce jour, près de 30 % des enseignants ont déjà pu être formés aux gestes qui sauvent.

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE



UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE BAISSÉ IMPORTANTE DU NOMBRE DE DÉCÈS

Après une année 2017 particulièrement meurtrière sur les routes bas-alpines (30 tués), l'année 2018 a été marquée par une baisse notable du nombre de personnes tuées sur la route (19, parmi lesquels 7 motards). Le nombre d'accidents corporels et de personnes blessées reste toutefois encore à un niveau élevé : 201 accidents corporels et 279 personnes blessées (contre respectivement 205 et 270 en 2017).

Les principales causes d'accident relevées sont :

- la vitesse excessive eu égard aux circonstances, dans 34 % des accidents
- la conduite d'un véhicule sous l'emprise de psychotropes (alcool dans 17 % et produit stupéfiant dans 11 % des accidents)

SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

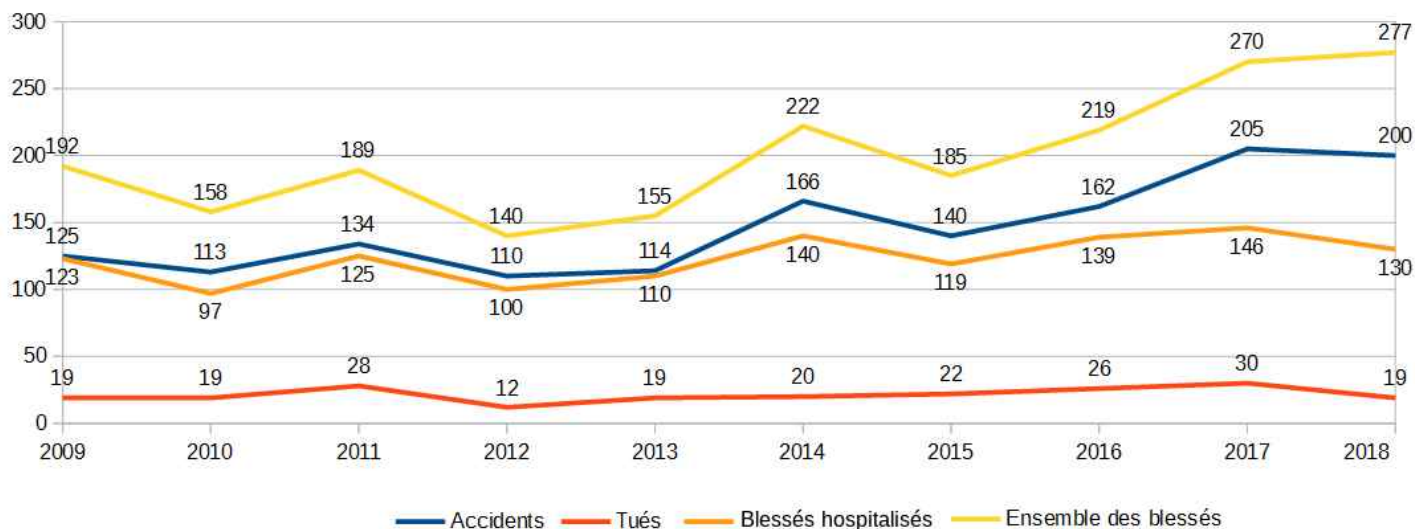


Le Document général d'orientations (DGO) de la sécurité routière 2018-2022 a été signé le lundi 8 octobre 2018 par le préfet, le Procureur de la République, le président du Conseil Départemental, le président de l'association des maires et le directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale, ce document mobilise l'ensemble des acteurs locaux autour de la définition des axes prioritaires de la politique de sécurité routière à l'échelle départementale. Il comprend une étude approfondie de l'accidentalité départementale sur les cinq dernières années, à partir de laquelle sont identifiés les enjeux spécifiques des Alpes-de-Haute-Provence en lien avec ceux identifiés au niveau national. Le DGO fixe les orientations suivantes pour les années 2018 à 2022 :

- **intensifier la lutte contre les comportements dangereux ;**
- **protéger les usagers les plus vulnérables ;**
- **favoriser l'innovation pour améliorer la sécurité routière ;**
- **donner l'assurance que tous les usagers de la route sont égaux devant la loi.**

Evolution de l'accidentalité dans le département



UNE MOBILISATION DES FORCES DE SÉCURITÉ TOUJOURS IMPORTANTE

Des opérations de contrôles routiers et de sensibilisation à la sécurité routière ont été menées tout au long de l'année sous l'autorité des sous-préfets d'arrondissement ou du directeur des services du cabinet. Elles ont permis de sanctionner 539 alcoolémies positives (-4%), 265 consommations de stupéfiants (+33%), 4 217 excès de vitesse (-50%), 1 991 usages du téléphone au volant (+29%) et 247 conduites sans permis (+27%).

Ces contrôles ont donné lieu à 482 suspensions administratives du permis de conduire (+14 % par rapport à 2017).

Le département fait partie des 5 départements métropolitains les plus mortifères (moyenne des tués 2016-2018 par million d'habitants). Il est donc indispensable de maintenir la pression en termes de contrôles.



POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION ROUTIÈRE

En matière de prévention, de nombreuses actions se sont déclinées tout au long de l'année dans le département ciblant prioritairement un jeune public. **Le plan départemental d'action de sécurité routière** (PDASR) a ainsi permis de financer en 2018 156 projets multi-partenariaux soutenus à hauteur de 46 780 €. Parmi les actions les plus significatives on peut citer : le relais motard transfrontalier en coopération avec les autorités italiennes au col de Larche, l'Alpes Adventure Motorfestival à Barcelonnette qui a réuni plusieurs milliers de participants. Un certain nombre d'interventions ont également été effectuées en milieu scolaire et des actions pédagogiques ont été menées en accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle limitation de vitesse à 80 km/h.

Au total, près de 11 000 personnes ont ainsi été sensibilisées en 162 jours de terrain.



Relais motard transfrontalier au col de Larche

FOCUS SUR LE CONTRÔLE AUTOMATISÉ

- ◆ 17 équipements : 15 radars fixes, 1 radar feu rouge, 1 radar chantier
- ◆ 12 % d'infractions en moins par rapport à 2017
- ◆ 45 % de flashes supplémentaires depuis la mise en place du 80 km/h au 1^{er} juillet 2018
- ◆ augmentation du nombre de dégradations de 100 %
- ◆ 500 000 € de coût des dégradations

PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le travail de planification des risques a été poursuivi en 2018 avec notamment :

En matière de risques naturels majeurs :

- L'approbation en 2018 de 3 nouveaux Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur les communes de Riez, Valensole et Villeneuve.
- La prescription de 2 PPRN sur les communes de Mézel et Le Castellet. Le département des Alpes-de-Haute-Provence est couvert par 73 PPRN.

- Les études d'aléas ont été portées à la connaissance des 32 communes non dotées de PPRN pour permettre la prise en compte des risques naturels lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et dans l'instruction des actes d'urbanisme.

- La poursuite de l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (P.C.S.) par les maires, définis comme des plans ORSEC au niveau communal, en 2018, portant le nombre total de PCS (obligatoires et recommandés) réalisés à 134 sur 198 communes.

S'agissant des PCS obligatoires, 75 communes s'en sont dotées sur un total de 79 à réaliser. Dès lors qu'un PPRN, un PPRT ou un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est approuvé pour une commune, celle-ci a obligation d'élaborer un PCS, ce qui explique le nombre fluctuant des PCS obligatoires à réaliser.

- La préparation aux événements de type méditerranéen : la campagne pluies intenses « méditerranéennes » a été déclinée par le Préfet dans le département afin de présenter aux élus les

bons comportements à adopter en cas d'alerte ainsi que les mesures de prévention à mettre en œuvre. Pour ce faire des rencontres avec les maires ont été organisées dans chaque arrondissement entre le 21 mars et le 9 avril 2018.

En matière de risques technologiques :

- poursuite de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) Géosel/Géométhane à Manosque avec la définition du projet de PPRT et la consultation des personnes et organismes associés à son élaboration,
- mise en œuvre des mesures du PPRT d'Arkema à Château-Arnoux-Saint-Auban (déclenchement des mesures foncières et élaboration de la convention relative aux mesures de protection des populations).



Exercice simulant une fuite de liquide toxique à l'usine Arkéma de Saint-Auban

Préparation à la gestion de crise :

Afin de tester l'efficacité des plans élaborés et la réactivité des services, plusieurs exercices de sécurité civile ont été réalisés, suivis à chaque fois d'un retour d'expérience. Parmi les plus notables on peut citer :

- Exercice de simulation d'une avalanche sur la station de Montclar, commune de Montclar, secteur de l'Ubaye.
- Exercice dans le cadre national « Alertex » simulant des attaques du territoire national se traduisant par des effets variés (nuage radioactif, gaz toxique...)
- Exercice simulant l'évacuation du camping "Le Brec", commune d'Entrevaux.
- Exercice simulant un accident routier dans le tunnel de la Baume (Autoroute A51, sens Aix-en-Provence/Gap), commune de Sisteron
- Exercice simulant une fuite de liquide toxique (Chlore) dans l'usine de ARKEMA, commune de Château-Arnoux/Saint-Auban.



LA GESTION DES CRISES EN 2018

Les services de l'État ont eu à gérer plusieurs crises en 2018 parmi lesquelles on peut citer :

- l'éboulement rocheux d'environ 800 m³ qui s'est produit le 7 février sur la commune de Val d'Oronaye, coupant la RD 900 entre le carrefour des Gleizolles et la Rochaille et isolant les hameaux de MEYRONNES, LARCHE et SAINT-OURS. Cet événement a nécessité la permanence de 2 sapeurs-pompiers sur place la nuit et la mise en place de moyens de transport adaptés (motoneige, chenillette...), afin de permettre aux habitants de se déplacer et à une classe de neige installée à Meyronnes de quitter la zone. La circulation a été rétablie totalement le 15 mai 2018, une fois les travaux terminés.



Éboulement rocheux sur la RD 900 le 7 février 2018

- la sortie de route le 12 février d'un car transportant 24 élèves d'une classe de CM1/CM2 ainsi que 3 adultes accompagnateurs et le chauffeur sur la RD900 en direction de Seyne, occasionnant la coupure temporaire de la route. 2 enfants légèrement blessés ont été hospitalisés et une cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) a été mise en place.

- la chute d'une cabine vide de la télécabine de Costebelle le 25 mars 2018 dans la station de Pra-Loup. Cet incident a nécessité de procéder à l'évacuation de 62 personnes sur l'ensemble de l'équipement avec le concours de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers. Cette chute n'a causé aucune victime.



Chute d'une cabine vide de la télécabine de Costebelle à Pra-Loup le 25 mars 2018 (photo : Sylvie Arnaud, La Provence)

- l'évacuation du camping du Bourg (93 personnes) à Digne-les-Bains suite au débordement du ruisseau Mardaric le 31 mai 2018.

- l'activation à 6 reprises du centre opérationnel départemental (COD) suite aux mouvements sociaux débutés en novembre 2018.

SECOURIR ET PROTÉGER LES POPULATIONS

BILAN OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL DES CENTRES DE SECOURS : UNE ACTIVITÉ TOUJOURS SOUTENUE



En 2018, les centres de secours des Alpes-de-Haute-Provence ont réalisé 18 638 sorties de secours pour 14 742 interventions coordonnées par le Centre Opérationnel Départemental Incendie-Secours (CODIS). Globalement, l'année 2018 est marquée par une augmentation du nombre d'interventions de +2,16 % mais par une baisse de -4 % du nombre de sorties de secours par rapport à 2017. Cette diminution vient confirmer les effets positifs de la mise en place des gardes postés dans les centres d'incendie et de secours où l'activité était la plus importante et pour lesquels les difficultés de disponibilité des sapeurs-pompiers nécessitaient régulièrement la sollicitation des centres de proximité.



Ces 18 638 sorties de secours se répartissent de la façon suivante : 13 126 sorties au titre des secours à la personne (+2,41 %), 2003 pour les accidents sur la voie publique (-3,84 %), 1 975 opérations de secours (+34,81 %) et 1 534 sorties pour incendie (-49,89 %). Cette forte baisse s'explique par un niveau de risque incendie historiquement bas.

ACTIONS EN FAVEUR DU RECRUTEMENT ET DU VOLONTARIAT DANS LES SERVICES DE SECOURS

Tout au long de l'année 2018, le Service Départemental d'Incendie et de Secours 04 a mis en place et participé à diverses actions en vue de promouvoir le recrutement et le volontariat dans les services de secours départementaux :

- Participation du service à la journée départementale de la jeunesse organisée par la DDCSPP à Sainte Tulle réunissant 400 jeunes collégiens (témoignages de jeunes recrues, démonstration, stand).
- Présence du service lors de l'assemblée générale de l'ADMR afin de faire connaître le volontariat.
- Projet de partenariat avec PROMAN 04 (intérim) afin de proposer des offres de missions aux sapeurs-pompiers volontaires sans emploi.
- Projet de mécénat par SANOFI Sisteron.
- Le service a en outre démarché 30 employeurs au cours de l'année 2018 (rencontres, appels téléphoniques, échanges de courriels), notamment les communes, intercommunalités, centres hospitaliers, services déconcentrés de l'État, ainsi que des entreprises privées.
- Publications régulières sur la page facebook et twitter du SDIS 04 afin de mettre en avant les initiatives locales, départementales ou des profils particuliers.
- Signature officielle de 11 conventions de disponibilité : commune de Riez, Entrevaux, Château-Arnoux, Malijai, Volx, Castellane, sous-préfecture de Castellane, Groupement de soutien de la base de défense de Gap, Direction départementale de la sécurité publique, Arkema, SDIS.



SECOURS EN MONTAGNE



Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le secours en montagne est de la responsabilité du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (P.G.H.M) de Jausiers sur l'ensemble du territoire à l'exception des communes de Castellane, Rougon, La Palud-sur-Verdon et Moustiers-Sainte-Marie (Gorges du Verdon) qui relèvent de celle du Groupe de Secours en Montagne des Sapeurs Pompiers (GSMSP). Au titre de l'année 2018, le P.G.H.M a réalisé 295 opérations de secours (contre 301 en 2017). Ces opérations ont permis de porter assistance à 337 personnes (contre 324 en 2017). 27 opérations ont été menées par des caravanes terrestres, souvent de nuit et dans des conditions météorologiques très défavorables. 263 opérations de secours ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la Section Aérienne de la Gendarmerie de Digne-les-Bains et 5 avec le soutien de l'hélicoptère de la sécurité civile.

La randonnée pédestre reste l'activité la plus importante en termes de secours (109 opérations menées en 2018). Le type d'intervention ayant le plus augmenté concerne les accidents de ski de randonnée et de ski sur piste : (17 opérations de secours en ski de piste et 6 opérations de secours en milieu naturel sur domaine skiable ou hors pistes). Par ailleurs on recense également 4 opérations de secours en escalade et 17 opérations de secours suite à des accidents liés au vol libre en montagne (aéronefs, parapente, planeurs...).

Le GSMSP a, pour sa part, enregistré 72 interventions en 2018 (73 interventions en 2017). 19 interventions ont concerné l'activité de randonnée pédestre (23 en 2017), 12 les activités en falaise (14 en 2017), 16 en canyon (3 en 2017), 3 en Delta-parapente (1 en 2017) et 21 concernent d'autres interventions en secours en montagne (32 en 2017).



CHIFFRES CLÉS 2018 SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT CONCOURANT A LA SÉCURITÉ DES PERSONNES



198 visites périodiques des établissements recevant du public

5197 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinés à la consommation humaine et 937 contrôles sanitaires des eaux de loisirs

143 établissements contrôlés dans le cadre de la surveillance des établissements intervenant dans la chaîne alimentaire des matières premières animales jusqu'aux produits transformés intégrant des matières d'origine animale proposés aux consommateurs

371 visites d'établissements commerciaux réalisées en matière de protection de l'information des consommateurs, loyauté des transactions et qualité des produits et des services

91 établissements et 197 éducateurs sportifs contrôlés

38 structures et séjours d'accueil collectifs de mineurs visités en 2018

FOCUS

L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2018



Le tourisme est un secteur stratégique dans les Alpes-de-Haute-Provence, où 10 % des emplois salariés sont directement liés à l'activité touristique (contre 4 % au niveau national).

Les pics saisonniers d'activité en période estivale et hivernale nécessitent une surveillance accrue afin de garantir la sécurité de la population et de veiller à la qualité des produits et des services. Les contrôles ciblés dans le cadre de l'OIV ont concerné en priorité les marchés forains, la restauration dans les zones à forte densité touristique, les métiers de bouche, l'hébergement de plein air et son offre en ligne, ainsi que les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs.

Sous l'autorité du préfet des Alpes-de-Haute-Provence, l'opération interministérielle vacances (OIV) mobilisent les services suivants : préfecture, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), le groupement de gendarmerie départemental, la direction départementale de la sécurité publique, l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le Procureur de la République est associé à cette opération en donnant une suite judiciaire aux infractions relevées pendant les contrôles, selon leur nature et leur importance.

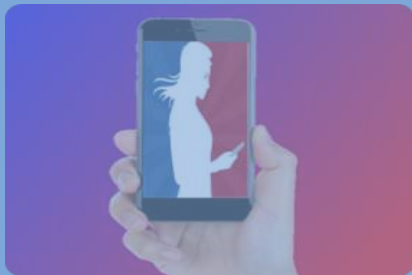
En 2018, 103 contrôles ont été réalisés donnant lieu à 29 avertissements, 9 injonctions ou mises en demeure et 19 procès-verbaux.



II. Au service du développement de l'emploi et de l'économie

LES FAITS MARQUANTS

- Stabilisation du taux de chômage
- Mise en place des Parcours Emploi Compétences
- 5 447 739 € mobilisés pour l'emploi



II. AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

SITUATION DE L'EMPLOI

Fin 2018, le taux de chômage dans le département s'établit à **10,8 %** de la population active, au-dessus du taux régional (10,2 %) et national (8,5 %). Il reste stable par rapport à l'année précédente, avec une baisse de 0,1 point sur un an.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) est en recul par rapport à 2017 (-1,2 %). Parmi ces derniers, la situation des moins de 25 ans se stabilise après deux années de baisse (pas d'évolution sur un an). Chez les 50 ans et plus, la tendance à la hausse est freinée (-0,6 %). La part des demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) poursuit en revanche son augmentation (+3,1 %).

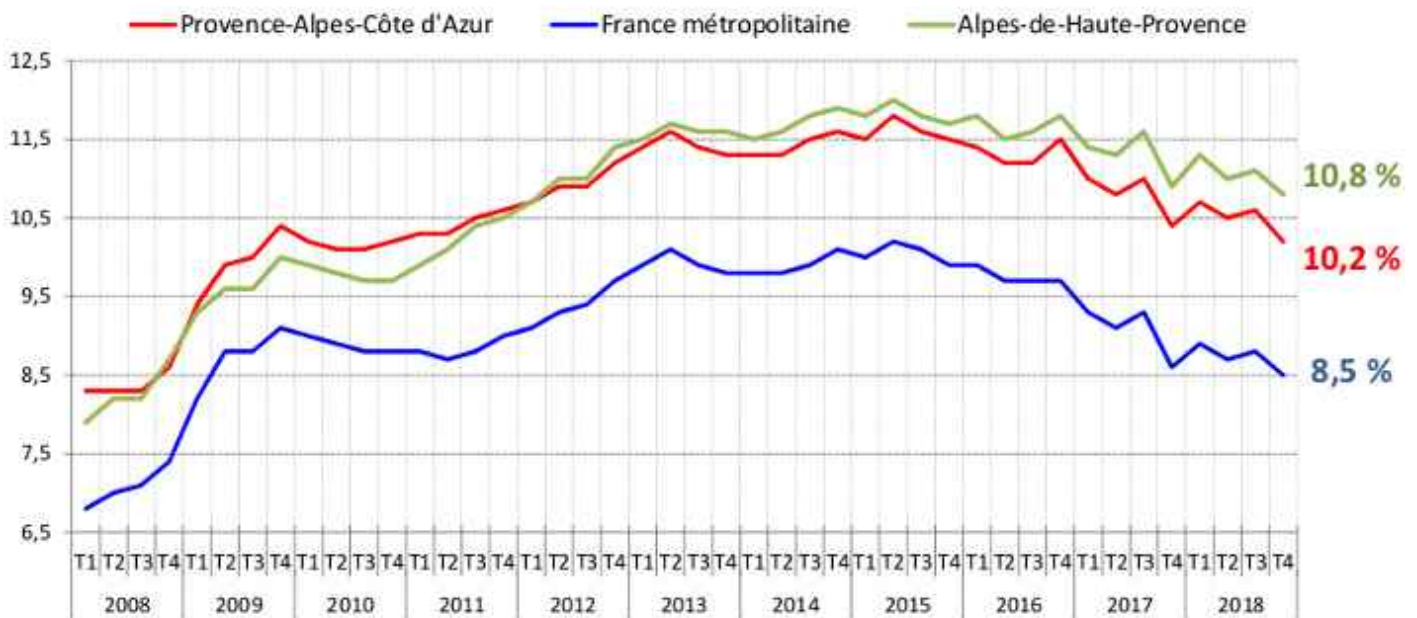
Concernant le niveau de l'emploi salarié, les Alpes-de-Haute-Provence comptent **48 820 salariés**, soit 387 de moins que l'année précédente (-0,8 %).

À savoir :

Taux de chômage et demande d'emploi sont deux concepts qui ne se recouvrent pas complètement. Estimé tous les trimestres par l'INSEE grâce à l'enquête Emploi, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) rapporte le nombre de chômeurs à la population active. Ses évolutions peuvent différer de celles des demandeurs d'emploi dont la mesure est réalisée tous les mois par la DARES et Pôle emploi à partir des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.



Taux de chômage dans les Alpes-de-Haute-Provence (en %)



Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisés (régional et départementaux)

Zoom sur l'activité de l'unité départementale de la DIRECCTE

Ses missions :

- assurer une meilleure effectivité du droit du travail et informer, conseiller et concilier
- piloter, sous l'autorité du Préfet, les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- accompagner les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux pour faire face aux mutations économiques et à la revitalisation des territoires
- décliner l'offre de services de la DIRECCTE dans l'ensemble de ses champs de compétences en s'appuyant sur l'expertise du niveau régional

➤ **5 447 739 € mobilisés en 2018 au titre des politiques publiques de l'emploi**

CONTRATS AIDÉS

En 2018, l'État a recentré son action en matière d'accès à l'emploi en faveur des personnes qui en sont les plus éloignées avec la mise en place des **Parcours Emploi Compétences (PEC)**. Avec les PEC, les contrats aidés sont repositionnés autour du triptyque emploi-formation-accompagnement qui repose sur une logique qualitative prenant en compte la capacité des employeurs à offrir des postes et un environnement de travail propices à un parcours d'insertion.

Grâce à la mobilisation des partenaires territoriaux et l'accompagnement renforcé des prescripteurs du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi), **369** demandeurs d'emploi en difficulté ont bénéficié d'un PEC, **pour une mobilisation financière de près de 1,25 M€** (contingent Éducation Nationale compris). À noter que **51** de ces contrats ont été cofinancés par le Conseil départemental.

Le recentrage des PEC sur les personnes les plus éloignées de l'emploi est visible dans le profil des bénéficiaires : 67,9 % de demandeurs d'emploi de longue durée, 42,5 % demandeurs d'emploi de très longue durée, 29,6 % en situation de handicap, 16,4 % bénéficiaires de RSA et 6,8 % issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI



La Mission Locale a accompagné **2 879 jeunes**, dont 1 930 issus de communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) et 402

issus des QPV, qui ont pu bénéficier des dispositifs mis en place par l'État et déployés par la Mission Locale dans le cadre de sa mission de service public, notamment le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et sa déclinaison renforcée, la Garantie Jeune.

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement), déployé au niveau territorial par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), a pour objectif d'accompagner vers un emploi du sport ou de l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, en particulier les résidents des quartiers de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale (voir en page suivante). 52 jeunes ont intégré le dispositif depuis 2016.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les prescriptions de contrats en alternance sont en augmentation pour la deuxième année consécutive avec **1 117 contrats**, dont 845 contrats d'apprentissage et 272 contrats de professionnalisation.

INSERTION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Les services de l'État, en collaboration avec l'organisme de placement spécialisé Cap Emploi, ont maintenu leur mobilisation en matière d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2018, **1 061 482 €** ont été mobilisés en faveur des quatre entreprises adaptées du département :

- 932 355 € d'aides au poste représentant plus de 66 équivalents temps plein
- une subvention spécifique à hauteur de 116 627 €
- 12 500 € au titre du plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Le 16 novembre 2018, le Préfet Jacob a accueilli une réunion de présentation du dispositif en faveur de l'apprentissage dans la fonction publique des personnes en situation de handicap, organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Des employeurs des trois fonctions publiques ont à cette occasion témoigné de leur engagement en la matière.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les Alpes-de-Haute-Provence comptent 11 structures de l'insertion par l'activité économique :

- 10 Ateliers chantiers d'insertion portés par 7 structures
- 1 Entreprise d'insertion
- 2 Associations intermédiaires
- 1 Entreprise de travail temporaire d'insertion

En 2018, **2 268 579 €** ont été mobilisés par l'État au titre des aides aux postes et du fonds départemental d'insertion pour soutenir ces structures.

Leur action est supervisée par le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, qui s'est réuni à 3 reprises en 2018 sous le pilotage de l'unité départementale de la DIRECCTE.

SOUTIEN À UNE INITIATIVE TERRITORIALE : NOS ROUTES SOLIDAIRES

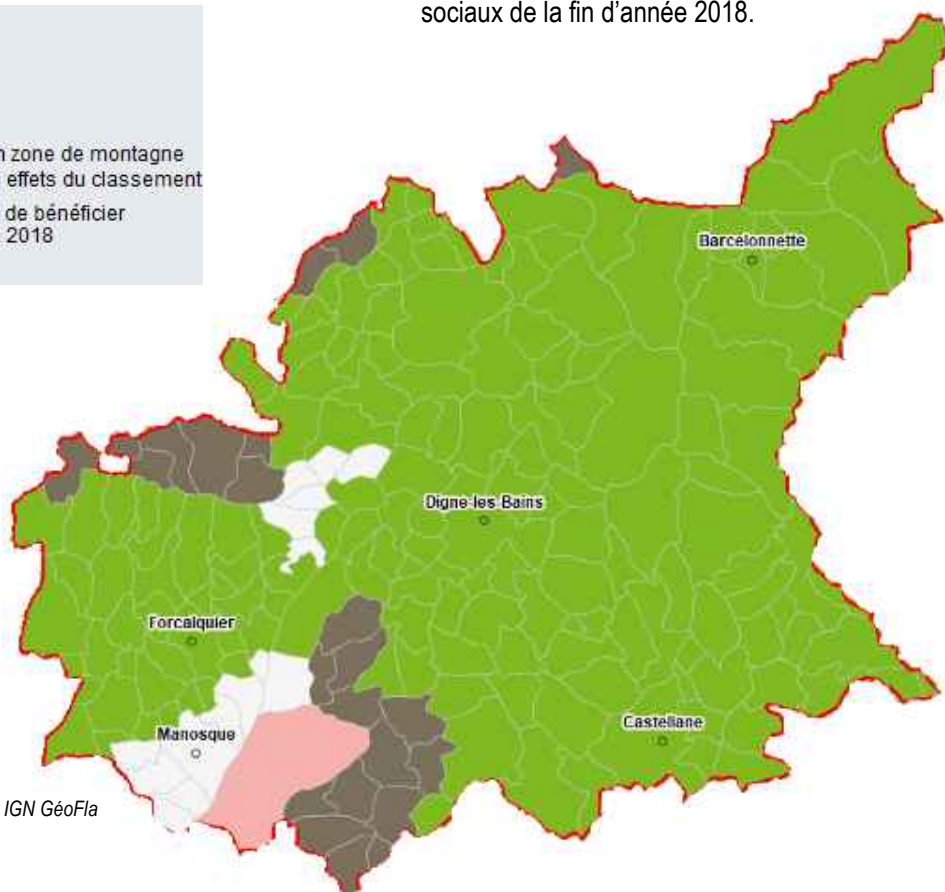
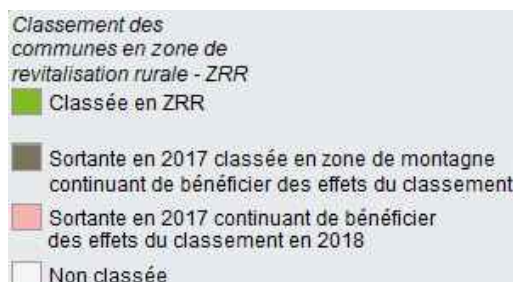


Comme en 2017, l'État a apporté son soutien à une action territoriale portée par l'association Nos Routes Solidaires, à hauteur de **48 000 €**. Cette action propose une pédagogie adaptée aux personnes en difficulté d'écriture, de lecture et d'utilisation du numérique, un coût du permis de conduire réduit ainsi que des cours de code et de conduite renforcés et accélérés.

15 personnes ont pu bénéficier de cette action et ainsi lever un frein à l'insertion professionnelle par l'obtention du permis de conduire.

Zone de revitalisation rurale (ZRR)

Les employeurs du département ont effectué **136 déclarations d'embauche en ZRR** ouvrant droit, sous certaines conditions, à des exonérations d'impôts ou de cotisations sociales.



© CGET 2018 – IGN GéoFla

Activité partielle

Dans le cadre du dispositif d'activité partielle, **31 entreprises** ont bénéficié de l'indemnisation de 19 083 heures à hauteur de **140 977 €**, principalement dans le secteur de l'arboriculture, des travaux publics ou encore du commerce suite aux mouvements sociaux de la fin d'année 2018.

Convention de revitalisation Moyenne Durance

Dans le cadre de la convention du 29 avril 2010 relative aux modalités de financement de projets d'investissement avec la dotation d'un million d'euros versée par la société Total Développement Régional, un comité piloté par les services de l'État est chargé de sélectionner des projets créateurs d'emplois sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Moyenne Durance.

Au titre de 2018, quatre entreprises ont été subventionnées à hauteur de 90 000 € au total, pour un objectif cumulé de 14 créations d'emplois.

Commission des chefs de services financiers (CCSF)

Les entreprises qui font face à des difficultés dans le paiement de leurs obligations fiscales et sociales peuvent solliciter des étalements de leurs dettes auprès de la CCSF qui fait intervenir les créanciers publics (Direction départementale des finances publiques, Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociales et d'allocations familiales...). En 2018, la commission a accordé **15 plans de paiement** pour un montant cumulé de dette publique de 1 100 434 € et 171 emplois concernés.

Mesures d'accompagnement des entreprises impactées par les mouvements sociaux

- délais de paiement ou remises gracieuses d'impôts pour les créances fiscales ;
- report des échéances de cotisations sociales ;
- remboursement accéléré des crédits d'impôts CICE et TVA ;
- médiation du crédit ;
- demandes d'activité partielle ;
- opération nationale de revitalisation et animation des commerces de centres-villes.

APPUI AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES

Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

Cette démarche partenariale, initiée en 2017 dans le secteur de l'Ubaye, s'est poursuivie avec la réalisation par l'AFPA 04/05 d'une étude prospective et d'un diagnostic territorialisés portant sur des secteurs à forte saisonnalité de l'industrie touristique : hôtellerie – restauration, hébergement de plein air, commerces alimentaires, magasins de sport et remontées mécaniques.

Suite à cette analyse, un travail a été initié en matière de formation et de validation des acquis des saisonniers. La mise en place d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification va également être étudiée.

En 2018, une démarche similaire a été initiée dans le secteur du Verdon, cette fois dans le domaine de la valorisation et de la conservation du patrimoine naturel. Les différents partenaires travailleront à déterminer si l'implantation d'un centre de formation en lien avec cette filière serait pertinente au regard des atouts et fragilités du territoire.

Diagnostics de territoire

L'UD DIRECCTE a cofinancé la réalisation par l'Agence de développement des Alpes-de-Haute-Provence d'un portrait de territoire pour chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du département, soit 8 diagnostics visant à partager une connaissance commune sur les données économiques et touristiques, mieux connaître les dynamiques et spécificités de nos territoires et apporter aux acteurs publics et privés des éléments de compréhension sur les principales composantes du développement territorial.



POLITIQUE DU TRAVAIL

Santé et sécurité au travail

L'action de l'Inspection du travail s'est orientée principalement vers la prévention des risques professionnels, en particulier les risques liés à l'amiante et les risques de chute de hauteur.

Droit du travail

Les services de l'État se sont attachés à vérifier le respect de la réglementation en matière de durée de travail dans le secteur des hôtels-café-restaurants ainsi que le commerce et les transports.

8 interventions ont eu lieu en matière d'égalité professionnelle femme-homme.

L'UD DIRECCTE a organisé une journée d'information relative aux ordonnances réformant le code du travail.

Dialogue social

Les services de l'État se sont investis dans la mise en place des comités sociaux et économiques au sein des entreprises du département, notamment au travers de formations à destination des représentants du personnel, en partenariat avec l'Institut régional du travail.

Lutte contre le travail illégal

Une attention particulière a été portée sur les prestations de service internationales (PSI), notamment dans les secteurs du BTP, de l'agriculture et les secteurs liés au tourisme. L'Inspection du travail a établi 7 procès-verbaux de travail illégal et constitué 9 dossiers de sanction administrative en matière de PSI, tant à l'encontre des entreprises étrangères que des donneurs d'ordre.

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) s'est réuni à 4 reprises (2 séances plénières, 2 restreintes) afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions de contrôle inter-services programmées.

Dans le cadre de ces contrôles, les unités du groupement de gendarmerie 04 (GG04) ont traité 38 infractions dont 22 infractions au titre du travail illégal (contre 25 en 2017). et 16 relatives à des fraudes, infractions fiscales et autres délits économiques et financiers (contre 11 en 2017).

Activité de l'unité de contrôle de l'UD DIRECCTE en 2018

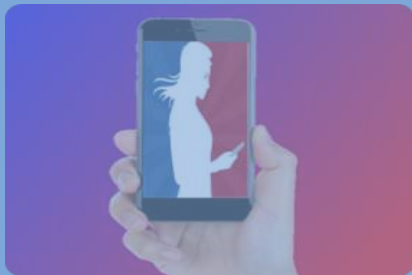
- 768 interventions, dont 565 contrôles en entreprises ;
- 515 lettres d'observations ;
- 94 décisions ;
- 17 procès-verbaux ;
- 15 rapports de sanctions administratives ;
- 8 décisions de sanctions administratives ;
- 2 procédures pénales



III. Soutien à l'aménagement et au développement durable du territoire

LES FAITS MARQUANTS

- 12 millions d'euros de subventions aux collectivités territoriales
- Lancement du New Deal numérique
- Actualisation de la doctrine photovoltaïque départementale



III. SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS

Pour l'année 2018, plus de 12 M € de crédits d'État ont été alloués pour la réalisation de projets portés par des collectivités locales ou associations au titre de divers dispositifs de subvention ou fonds (DETR, DSIL, FNADT et CIMA).

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

En complément des autres fonds d'État, la DETR constitue un levier important pour accompagner les projets de développement des communes et intercommunalités et soutenir la vitalité des territoires.

Avec 10 200 825 € programmés en 2018, le montant de la DETR accordée dans le département est en hausse de 6,9 % (+ 659 939 €) par rapport à 2017. Depuis sa création en 2011, les Alpes-de-Haute-Provence ont bénéficié d'une augmentation régulière de l'enveloppe allouée au département : ainsi entre 2011 et 2018, celle-ci est passée de 4,85 M€ à 10,20 M€ (+109,92 %).

208 dossiers ont été financés sur 245 demandes éligibles (soit 85 % des demandes). 21 projets sont portés par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 187 par des communes (dont 25 de plus de 2 000 habitants).

Comme cela avait été observé les années précédentes, 75 % des projets et des subventions s'inscrivent dans trois catégories d'investissement :

- les projets d'aide aux travaux d'équipement (réalisation, déchetteries, cimetières) ;
- les dossiers d'aménagement des villages (voirie, espaces publics) ;
- les demandes relatives aux écoles et lieux d'accueil des enfants (rénovation, restructuration, sécurisation, équipements informatiques).

Globalement, ce sont 26,73 millions d'euros de travaux qui ont ainsi été financés en 2018, soit un taux moyen d'intervention de 38,16%. (en hausse continue depuis la création de la dotation).

Parmi les opérations soutenues, on peut citer :

- le projet d'Écoquartier de Volonne à hauteur de 204 000 € ;
- la réhabilitation des mairies d'Auzet, Mézel et Gréoux-les-Bains à hauteur de 200 000 € chacune.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

La DSIL, créée par la loi de finances 2016, a été maintenue pour 2018.

Dans le département, 1 677 089,69 € ont été attribués au titre de cette dotation, permettant ainsi la réalisation de 14 projets de

création ou de rénovation d'infrastructures et bâtiments publics. La DSIL a également vocation à soutenir les projets inscrits dans un contrat de ruralité signé entre la collectivité et l'État. 7 contrats de ruralité ont été signés avec les intercommunalités des Alpes-de-Haute-Provence (dont 2 interdépartementaux).

Parmi les projets financés, on retiendra notamment le renouvellement urbain du centre ancien de Manosque pour un montant de 500 000 € de dotation.



Centre ancien de Manosque (photo : ville-manosque.fr)



Rénovation du Palais des congrès de Digne-les-Bains (photo : Haute-Provence Info)



Visite du chantier de l'Écoquartier de Volonne par le préfet Olivier Jacob (photo : Haute-Provence Info)

Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Au titre de l'axe « assurer un développement équilibré des territoires » du contrat de plan État-Région 2015-2020, **493 200 €** ont été programmés en 2018 sur l'ensemble du département pour le financement de nombreux projets de collectivités, d'entreprises ou d'associations relevant de domaines variés tels que la culture, l'industrie, les services, l'agriculture ou la santé et notamment :

- le financement d'études de mise en sécurité suite à un éboulement sur la RD 900 au col de Larche : **133 200 €**
- l'agrandissement du foyer d'accueil de personnes souffrant de handicap psychique « La Maison de l'Aurore » à Manosque par l'association Espoir 04 : **140 000 €**



Photo : Haute-Provence Info

- la requalification de la place Haute Ville à Digne-les Bains : **30 576 €**
- la réhabilitation de l'ancien cinéma Le TOP à Digne-les-Bains : **129 297 €**.



Photo : Haute-Provence Info

CONVENTION INTERRÉGIONALE DU MASSIF DES ALPES 2015-2020

Dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Alpes 2015-2020, 27 projets ont été financés en 2018 pour un montant global de **513 755 €**, parmi lesquels :

- la valorisation de la via ferrata de la Grande Fistoire (**16 176 €**) ;



Photo : tourisme-alpes-de-haute-provence.com

- la modernisation du parc Lucien Auzet au Brusquet (**10 000 €**) ;
- la mise en valeur des jardins et de la maison Alexandra David Neel (**61 629 €**) ;
- l'aménagement du plan d'eau des Marres à Sisteron (**18 853 €**).



Photo : tourisme-alpes-de-haute-provence.com



MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME GOUVERNEMENTAL AMBITIEUX D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE : LE NEW DEAL

Le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux en matière d'aménagement numérique du territoire : garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (supérieur à 8Mbit/s) en 2020 en dotant l'ensemble des territoires de la République de réseaux très haut débit (supérieur à 30Mbit/s) d'ici 2022 et généraliser une couverture mobile de qualité dès 2020.

Pour réaliser ces objectifs, un accord historique entre l'État et les opérateurs de téléphonie mobile a été signé le 14 janvier 2018 (« le New Deal »). Cet accord prévoit 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires **portés désormais uniquement par les opérateurs autour de quatre engagements majeurs** pris sous le contrôle de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) chargée d'en sanctionner les éventuels manquements. Cet accord se décline en 4 engagements :

- **Engagement n°1** : déploiement massif de la 4G avec 10 000 communes supplémentaires, aujourd'hui couvertes uniquement en 2G/3G, qui passeront en 4G d'ici fin 2020 ;
- **Engagement n°2** : renforcement de la couverture des axes de transports ferroviaires et routiers ;
- **Engagement n°3** : déploiement des solutions de 4G fixe (accès à Internet fixe via le réseau mobile) ;
- **Engagement n°4** : mise en œuvre d'un dispositif de couverture ciblée, permettant la construction de 5 000 nouveaux sites par opérateur (parmi lesquels 2000 mutualisés entre eux) pour assurer une couverture mobile sur les zones aujourd'hui en souffrance. Ce mécanisme sera mis en œuvre au rythme de 600 à 800 sites par an sur la base d'une liste transmise aux opérateurs par le Gouvernement à partir des besoins identifiés **localement** en étroite coordination avec les collectivités territoriales.



Déclinaison du New Deal dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Dans le département, le dispositif de couverture ciblée s'est concrétisé par la mise en place d'une équipe-projet chargée de déterminer les zones du territoire à couvrir en priorité. Sous l'égide du préfet et du président du conseil départemental, elle comprend les acteurs locaux impliqués dans l'aménagement numérique du territoire (Conseil Régional, Conseil départemental, parlementaires, associations des maires, services de l'État, le syndicat mixte ouvert SUD THD, le syndicat départemental d'électrification....).



Réunion de l'équipe-projet des Alpes-de-Haute-Provence en formation plénière le 14 septembre 2018

Le rôle de l'équipe projet locale est double :

- identifier les zones à couvrir en priorité afin d'établir la liste nationale annuelle transmise aux opérateurs par le Gouvernement, une dotation annuelle étant attribuée à chaque département concerné (12 identifiées pour le département en 2018 au titre de l'année 2019)
- faciliter sur le terrain la mise en œuvre des déploiements par les opérateurs, afin de permettre leur accélération.

Dans sa formation plénière, l'équipe-projet des Alpes-de-Haute-Provence s'est réunie à 2 reprises en 2018 :

- 14 septembre : réunion de lancement du dispositif en présence de la Mission France Mobile
- 12 novembre : réunion entérinant la liste des 12 sites du 04 priorités pour 2019.

6 sites identifiés par arrêtés ministériels pour 2018 :

En juillet 2018 une première liste de 485 sites a été arrêtée au niveau national en reprenant essentiellement les zones blanches précédemment identifiées dans le cadre des anciens programmes gouvernementaux et pour lesquelles les collectivités concernées n'ont pas fait le choix de conserver la maîtrise d'ouvrage. **6 sites issus des précédents programmes sont situés dans le 04 et concernent 4 communes : Saint-Jeannet, Bayons (secteurs d'Astoin, Esparron-la-Batie et Reynier), La Robine-sur-Galabre (Lambert-Ainac) et Auzet.**

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX PUBLICS (SDAASP)

Le schéma a été arrêté par le Préfet en juillet 2018. Il comporte :

- trois axes transversaux : coordonner les acteurs, informer et communiquer sur l'offre de service, renforcer le réseau d'accueil ;
- trois axes sectoriels : mobilité des usagers, accès aux services de santé, soutenir l'accompagnement à l'emploi et la formation ;

à destination de 7 publics prioritaires : demandeurs d'emplois, retraités, jeunes actifs, personnes en situation d'handicap ou d'illettrisme, saisonniers, enfants en difficulté, créateurs d'activités.

Il est décliné :

- en 4 principes prioritaires : mutualisation, renforcement du maillage des services, accompagnement numérique, accompagnement de l'expérimentation des solidarités de proximité ;
- et 19 propositions d'action qui seront déclinées jusqu'en 2023.



Installation du COPIL du SDAASP au conseil départemental

SOUTIEN À L'AGRICULTURE

AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : RETOUR À UN CALENDRIER NORMAL DE PAIEMENT

La campagne de télédéclaration 2018 a concerné **1 982 exploitants agricoles**, qui ont eu la possibilité d'être accompagnés dans cette démarche par la Chambre d'Agriculture et les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La totalité des paiements des aides PAC 2018 a été effectuée au 31 décembre 2018, **pour un montant de 60 M€**.

LUTTE CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP

La prédation 2018 a atteint un niveau record avec **693 attaques pour 2 211 victimes** dans 118 communes du département (soit une augmentation de 25 % d'attaques et 37 % de victimes par rapport à 2017).

L'indemnisation des 263 exploitants ou groupements pastoraux impactés s'élève à **720 000 €**.

Pour contenir cette prédation, 310 arrêtés préfectoraux de tirs de défense simple et 41 arrêtés de tirs de défense renforcée ont été pris au bénéfice des éleveurs. 5 arrêtés préfectoraux de tir de prélèvement (sur les secteurs à forte prédation du Moyen-Verdon, du Haut-Verdon et de l'Ubaye) ont été en vigueur jusqu'au 17 octobre 2018. 9 loups ont été prélevés dans ce cadre dans le département (pour 51 au niveau national).

La brigade Loup de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est intervenue auprès des troupeaux les plus touchés pendant 24 semaines.

Par ailleurs, **531** contrats de protection ont été souscrits, pour un montant total de **6,4 M€**, permettant aux éleveurs signataires de s'équiper en matériel de protection ou de financer le gardiennage des troupeaux.



Brigade Loup (photo : le Dauphiné Libéré)

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA PLANIFICATION DE L'URBANISME

Les services de la DDT ont accompagné en 2018 16 communes élaborant leur document d'urbanisme (+15 % par rapport à 2017). Après une forte augmentation (+75%) entre 2016 et 2017, cette tendance a progressé plus modestement en 2018, nécessitant néanmoins une adaptation des modalités d'accompagnement des services de l'État.

L'année 2018 a également été marquée par un important travail de refonte du processus de production des Porter à Connaissance (PAC). Avec 17 PAC produits en 2018, la production de PAC de l'État a connu une augmentation de 42 % par rapport à 2017 (12 PAC) et de 183 % par rapport à 2016 (6 PAC), reflétant la forte volonté des communes du département de se doter d'un document d'urbanisme.

L'effort d'accompagnement des collectivités a été maintenu tout au long du processus d'élaboration de leur document d'urbanisme, avec la participation à 91 réunions de travail dont 23 aux réunions des personnes publiques associées (PPA).

POURSUITE DU TRAVAIL DE PLANIFICATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La capitalisation des études réalisées et la mobilisation des partenaires ont permis de faire aboutir en 2018 le projet de contrat de rivière de l'Asse et de conduire les premières grandes actions planifiées dans le contrat de rivière de la Bléone signé le 21 octobre 2015, dont les travaux préparatoires à l'effacement du seuil de Digne-les-Bains et l'aboutissement du plan d'entretien. De même, cette capitalisation des études a permis de faire aboutir la totalité des Plans de Gestion de la Ressource en Eau en concertation avec tous les usagers de l'eau sur les bassins en déficit (Largue, Lauzon, Sasse, Jabron).

CONCILIATION DES USAGES AUTOUR DU VERDON

Le Verdon est un territoire contrasté où la conciliation des usages, concernant la ressource « eau » est indispensable.

En 2018, la sous-préfecture de Castellane a poursuivi son travail de concertation avec les acteurs visant à parvenir à une meilleure conciliation des usages autour du Verdon.

Ce travail s'est traduit par la participation de la sous-préfecture à plus de 50 réunions : conseils d'exploitation, conseils d'administration, COPIL concernant le PNR Verdon (espace valléen, Opération Grand Site – OGS...), la commission locale de l'eau (CLE Verdon), la régie d'aménagement et de gestion des sites du Verdon

Il s'est également traduit par l'actualisation des normes réglementaires locales (arrêté inter-préfectoral) relatives à la police de la navigation de plaisance et de loisirs, des activités sportives et de loisirs sur les plans d'eau constitués par les retenues de Gréoux-les-Bains et de Quinson pour tenir compte des nouvelles pratiques.

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX

En 2018, le service santé-environnement de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD-ARS) a poursuivi ses missions de contrôle des eaux potables, eaux de loisirs et eaux thermales (tous types d'usage confondus, **6 630 prélèvements** ont été effectués pour 229 situations de non-conformité bactériologique), d'inspection des déclarations d'utilité publique de captages (18 arrêtés préfectoraux de protection de captages) et d'instruction des autorisations de distribution d'eau à la consommation humaine (6 arrêtés préfectoraux pour des structures privées collectives).



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES NOUVELLES ET RENOUEVELABLES

Dans les Alpes de Haute-Provence, au regard du fort taux d'ensoleillement, la filière photovoltaïque est en plein essor depuis une dizaine d'années. Fin 2018, les parcs en service représentent une puissance installée de 284 mégawatts-crête pour une superficie de 569 hectares (soit environ 25 % de la puissance régionale).

Le guichet unique photovoltaïque départemental situé à la sous-préfecture de Forcalquier, chargé depuis 2011 d'accompagner les porteurs de projets d'implantation de parcs solaires, s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2018 et a examiné **14 projets de parcs photovoltaïques** au sol sur les communes de Banon (2 projets), Sainte-Tulle, Saint-Pons, Les Omergues (2 projets), Saint-Geniez, Lurs, Aubignosc, Mison, Montfort, Les Mées (2 projets), Chateauneuf Val Saint-Donat

L'année 2018 a également été marquée par la mise à jour de la doctrine photovoltaïque départementale avec 6 principes directeurs :

- privilégier les sites anthropisés et dégradés pour l'implantation de nouvelles centrales ;
- protéger les terres mécanisables ;
- protéger les espaces boisés présentant un fort enjeu forestier ;
- protéger les espaces et sites naturels remarquables ;
- proscrire les terrains exposés à des risques naturels ;
- développer les champs photovoltaïques en cohérence avec le projet paysager du territoire.

Cette nouvelle doctrine présentée à l'ensemble des opérateurs le 28 juin 2018 est accompagnée de préconisations relatives à la mise en œuvre du projet.



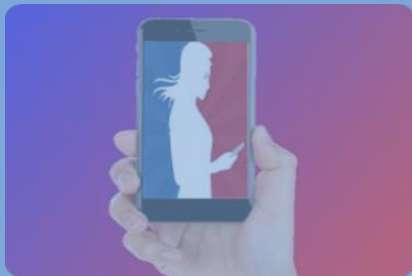
Présentation aux opérateurs de la nouvelle doctrine photovoltaïque départementale

SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS CONCERNÉES PAR LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Suite à la réforme de l'intercommunalité début 2017, trois EPCI du département de plus de 20 000 habitants (la communauté d'agglomération DLVA, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération et la communauté de communes du Sisteronais-Buëch) ont l'obligation de mettre en place un PCAET, projet territorial de développement durable qui a pour finalité de lutter contre le changement climatique.

La DDT a accompagné ces trois collectivités dans l'appropriation de ce dispositif et dans les premières étapes d'élaboration de leur plan. En 2018, un réseau des 5 collectivités concernées à l'échelle des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes a été mis en place avec le soutien de l'ADEME pour faciliter les échanges d'expériences. Deux réunions de ce réseau ont eu lieu en 2018.





IV. Une meilleure cohésion sociale

LES FAITS MARQUANTS

- Lancement du programme Action cœur de ville
- 25 551 élèves accueillis dans 187 établissements publics à la rentrée 2018
- Commémorations du centenaire de la fin de la Première guerre mondiale

IV. UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

ACCÈS AU LOGEMENT – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Les opérations de requalification de centres anciens initiées ces dernières années se sont poursuivies en 2018 :

- nouvelle opération de résorption d'habitat insalubre financée à Sisteron (13 logements et une surface commerciale) ;
- requalification de l'îlot de la Bourgade à Mane (25 logements, des ateliers d'artisans et des surfaces commerciales) ;
- opération programmée d'amélioration de l'habitat à Castellane ;
- requalification d'un îlot dégradé à Riez (14 logements à destination prioritaire des personnes âgées).

Les services de l'État ont accompagné la mise en œuvre du programme local de l'habitat sur la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération.

Sur l'ensemble du département, l'État a financé **173 logements locatifs sociaux**, dont 61 très sociaux, pour un budget de **738 712 €**.

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) a attribué un total de **1 090 000 €** de subventions à des propriétaires bailleurs ou occupants dans le cadre du programme « Habiter mieux ». 73 logements ont pu bénéficier d'une aide, en priorité pour lutter contre la précarité énergétique.

La politique de lutte contre l'habitat indigne, conduite sous l'égide du pôle départemental, a permis de résorber de nombreuses situations d'insalubrité grâce au travail partenarial de la Direction départementale des territoires (DDT) et de la DD-ARS, pour le bilan suivant :

- 56 plaintes traitées ;
- 19 contrôles réalisés ;
- 5 arrêtés préfectoraux de déclaration d'insalubrité ;
- 12 levées d'insalubrité ;
- 11 mesures d'urgence au plomb ;
- 8 opérations de travaux d'office engagées

Les propriétaires frappés par des arrêtés peuvent bénéficier des aides de l'Anah pour réhabiliter les locaux insalubres. Pour ceux qui ne répondent pas aux injonctions des arrêtés préfectoraux, l'État réalise les prescriptions d'office. En 2018, 8 opérations d'office ont été conduites, pour un budget de 135 000 €. Le recouvrement de ces créances est ensuite assuré par les services fiscaux.

En matière de logement accompagné en faveur des personnes en difficulté, des mesures d'intermédiation locative ont bénéficié à 116 personnes en 2018, soit une augmentation de 190 % par rapport à 2017 (40 personnes).

Par ailleurs, 279 logements (dont 168 du contingent préfectoral) ont été proposés aux publics vulnérables.



Opération de résorption d'habitat insalubre à Sisteron



PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

Digne-les-Bains et Manosque ont été sélectionnées parmi les 222 villes retenues en mars 2018 dans le cadre du programme national **Action cœur de ville** qui répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Des instances ont été constituées respectivement par les 2 communes retenues (groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage), auxquelles ont activement participé les 2 sous-préfètes territorialement concernées. Sous leur impulsion, des conventions-cadre pluri-annuelles, qui définissent les grandes orientations ont pu être signées dans les délais imposés, soit avant le 30 septembre 2018. Le travail se poursuit en vue de la finalisation du plan d'actions.

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES MIGRANTS

Le département a accueilli 753 demandeurs d'asile en 2018, dont 70 ont été reconnus comme réfugiés et ont pu bénéficier d'un accompagnement en vue de faciliter leur accès à l'emploi, au logement, à la formation, à l'éducation, à la culture ou aux droits.

Par ailleurs, 203 contrats d'intégration républicaine ont été conclus pour faciliter l'insertion dans la société française des étrangers primo-arrivants, notamment au travers de formations civiques et linguistiques.

107 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés et instruits (81 par décret et 26 par déclaration par mariage), dont 77 ont reçu un avis favorable.

VIE ASSOCIATIVE

Le soutien et la promotion de la vie associative sont assurés par la DDCSPP au travers des actions de la déléguée départementale à la vie associative et de l'ensemble des agents intervenant quotidiennement au contact des associations, notamment le greffe du chef-lieu de département, mais aussi au travers de l'attribution de postes au titre du fonds de coopération de la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP), de l'agrément jeunesse et éducation populaire, des financements du fonds de développement pour la vie associative (FDVA), de soutien au centre d'information et de ressources des bénévoles et de la mise en œuvre de la charte des engagements réciproques entre les associations, les collectivités et l'État.

Au titre du FDVA, une dizaine d'actions de formation de bénévoles ont été soutenues, pour un montant global de 18 427 €. Par ailleurs, des subventions de 800 à 4 000 € ont été attribuées à 82 associations pour soutenir leur fonctionnement ou cofinancer des projets innovants.

ACCÈS AUX SOINS

La DD-ARS met en œuvre, en lien avec l'ensemble des services de l'État, les politiques territoriales de santé publique.

À ce titre, elle organise la **commission de coordination de l'offre de soins de proximité départementale** ainsi que le **comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires** (ce dernier étant présidé par le Préfet de département).

En 2018, la DD-ARS a également organisé une réunion de présentation aux élus du plan territorial d'accès aux soins, déclinaison départementale de la stratégie régionale de l'ARS pour renforcer et garantir un égal accès aux soins dans les territoires.

Parmi les actions engagées, on peut citer la labellisation par l'ARS de 5 maisons de santé pluri-disciplinaires (MSP) réparties sur l'ensemble du département ainsi que l'expérimentation d'une « MSP connectée » à Digne-les-Bains cofinancée par l'ARS et le Conseil Régional ayant pour objectif d'aider les professionnels à s'approprier les nouveaux outils tels que la télémédecine.

ACCÈS AUX LOISIRS ÉDUCATIFS POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ÉDUCATIVES LOCALES

Les services de l'État participent au comité de pilotage du **dispositif Accueil pour Tous**, dont l'objectif principal est de favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans des structures d'accueil collectif de mineurs. En 2018, 58 enfants ont bénéficié d'un accompagnement individuel et ont pu être accueillis dans des structures du département.

En collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la DDCSPP copilote la mise en œuvre dans le département du dispositif **Promeneurs du Net**, qui vise à proposer des actions éducatives au travers des réseaux sociaux. L'objectif 2018 était de faire connaître le dispositif auprès des structures et des jeunes. En parallèle, les 3 promeneurs ont bénéficié de temps de formation et d'échanges pratiques, notamment à l'occasion de leur participation à la journée départementale de la jeunesse et à la journée consacrée aux espaces de vie sociale organisées par la CAF.



Journée départementale de la jeunesse 2018

Dans le cadre du **plan mercredi**, les services de l'État ont poursuivi l'accompagnement technique et réglementaire des collectivités. Deux réunions d'information et de coordination ont notamment été organisées en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et la CAF. 24 associations ou collectivités ont été cofinancées à hauteur de 38 000 €.

PLAN MERCREDI

Dans le cadre du **dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV)**, 13 jeunes de 4 communes situées en territoire prioritaire (QPV ou ZRR) ont pu bénéficier d'une formation au BAFA citoyen. Au mois d'août 2018, avec les diplômés de la session 2017, a été organisé le premier séjour VVV dans le département depuis plus de 10 ans.



Visite en août 2018 par Mme Myriam Garcia, Secrétaire Générale de la préfecture, du séjour VVV de la Fontaine de l'Ours à Auzet

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Les services départementaux de l'État ont accompagné les dossiers de **89 structures sportives départementales** cofinancées par le Centre national de développement du sport (CNDS), pour un montant total de **274 383 €**.

5 équipements sportifs ont par ailleurs obtenu une subvention, pour un total de **110 000 €** :

- achat de planeurs par l'association SAGA à Seyne (13 000 €) ;
- création d'un parcours de santé à Entrevaux (14 000 €) ;
- création de plateaux multi-sports à Moriez (41 000 €), Puimoisson (12 000 €) et Valensole (30 000 €).

Le CNDS apporte en outre une **aide à l'emploi** de personnes qualifiées à 19 structures sportives associatives à hauteur de **144 900 €**.

Dans le cadre du développement maîtrisé des sports de nature, la DDCSPP a assuré l'accompagnement, le conseil et le contrôle des associations, collectivités, socioprofessionnels et des particuliers conformément aux objectifs fixés par le comité de pilotage :

- promouvoir une pratique en sécurité ;
- sensibiliser les jeunes publics ;
- former les animateurs d'accueils collectifs de mineurs ;
- contribuer à la formation continue des pratiquants de montagne.

La DDCSPP organise et intervient lors d'actions de formations continues des pratiquants, des bénévoles et des professionnels du sport.

À ce titre, elle est intervenue en 2018 lors de temps de présentation des dispositions du code du sport et de la réglementation des sports aériens et des sports d'eaux-vives, d'une formation de prévention de la radicalisation auprès des bénévoles du district du football ainsi que de journées de prévention des accidents en montagne, en partenariat avec les services de secours, sur la saison estivale et hivernale.



Journées de prévention estivales et hivernales des accidents de montagne (photo : DDCSPP)

ENGAGEMENT DES JEUNES

135 nouveaux contrats d'engagement de **service civique** ont été signés en 2018 dans le département.

Les services de l'État ont organisé un comité de pilotage de la Réserve civique auquel ont été associés les partenaires associatifs.



Comité de pilotage 2018 de la Réserve civique

10 volontaires européens ont été accueillis dans le département au travers du « service volontaire européen Erasmus + ».

Concernant la formation des tuteurs, un partenariat a été mis en place avec la DDCSPP des Hautes-Alpes afin de maintenir ces formations en proximité et de garantir la qualité des échanges d'expériences.

Deux sessions ont donc été programmées en 2018, le 17 avril à Tallard (05) et le 20 novembre à Sisteron.

De la même façon, mais uniquement sur les Alpes-de-Haute-Provence, **deux regroupements de volontaires ont été programmés en 2018 (juillet et novembre à Forcalquier et Saint-Auban).**

GO FOR RURAL

GO FOR RURAL est un séminaire européen adressé aux jeunes et aux travailleurs jeunesse qui souhaitent entreprendre et développer l'innovation sociale en zone rurale. **Il s'est déroulé à Forcalquier dans le département des Alpes-de-Haute-Provence du 2 au 9 octobre 2018.**

Les objectifs étaient de :

- Renforcer la capacité des travailleurs jeunesse à promouvoir la diversité culturelle par l'éducation non formelle et les méthodes participatives ;
- Transmettre les outils nécessaires au soutien des jeunes dans des projets d'innovation sociale s'appuyant ou prenant en compte le patrimoine culturel ;
- Partager des outils d'échange et de dialogue interculturel et intergénérationnel ;
- Transmettre aux travailleurs jeunesse des outils interculturels et intergénérationnels afin de les guider dans l'innovation sociale par le "faire ensemble".

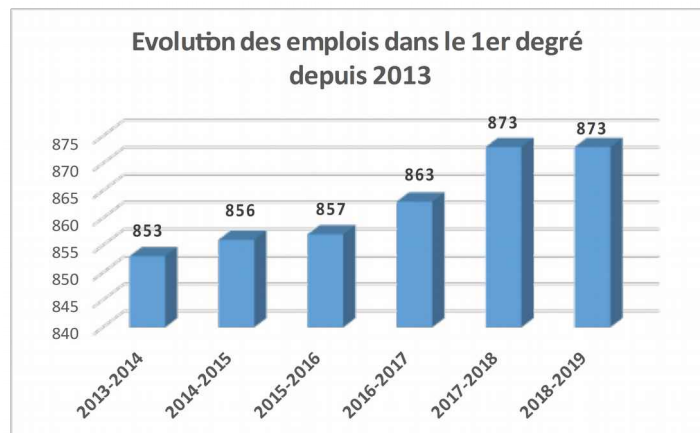
Un total de cinq pays a participé au séminaire à raison de trois participants par pays.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Effectifs et moyens humains

À la rentrée 2018, **25 551 élèves ont été accueillis dans les 187 établissements scolaires publics du département** ainsi que **1 551 élèves dans les écoles et établissements d'enseignement privés.**

Pour le 1^{er} degré, ce sont 873 équivalents temps-plein (pour 915 enseignants) de l'Éducation Nationale qui ont été mobilisés.



Accueil des élèves en situation de handicap

133 équivalents temps plein assurent l'accueil et l'accompagnement des 723 élèves bénéficiant de la reconnaissance de leur handicap que compte le département, hors élèves scolarisés en établissement médico-social (EMS).

Les inclusions individuelles dans des structures pédagogiques ordinaires se font à tous les niveaux de la scolarité dans le 1^{er} degré (377 élèves) et le 2nd degré (346 élèves). La tendance à l'augmentation des effectifs se maintient, avec une croissance constante de l'accueil des élèves dans le 2nd degré.

118 enfants sont scolarisés dans 11 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) implantées dans des écoles. 146 élèves sont pris en charge au sein de 11 ULIS en collège ou lycée professionnel.

367 enfants porteurs de handicap bénéficient d'une aide individualisée assurée par des auxiliaires de vie scolaire. Le taux d'accompagnement (hors ESMS) est de 50,7 % dans le département (pas de données au plan national pour 2018).

Une unité d'enseignement en maternelle destinée aux élèves porteurs de troubles du spectre autistique accueillie depuis la fin 2016 à l'école de la Ponsonne (Manosque) 7 élèves âgés de 3 à 5 ans.

Lutte contre l'absentéisme et le décrochage

Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, **450 dossiers individuels d'absences** ont été traités par la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Pour la période de traitement de l'année 2018, la totalité des jeunes en situation réelle de décrochage a été contactée.

Sur 383 situations signalées, 343 ont été contactées par les centres d'information et d'orientation (CIO) de l'Éducation nationale. Parmi eux, 310 n'étaient plus réellement en décrochage ou déjà en solution (soit 78,5 % en formations courtes, apprentissage, scolarité ou en emploi).

Les situations restantes font l'objet d'un suivi soit par la Mission Locale, soit par les CIO des Alpes de Haute-Provence.

Protection de l'enfance

Relais de la politique de protection de l'enfance impulsée au niveau national, les équipes éducatives des établissements du département ont rédigé 204 écrits relatifs à la protection de l'enfance pour des enfants scolarisés dans le 1^{er} et 2^e degré.

Prévention du harcèlement scolaire

Afin de permettre le signalement et le traitement des situations de harcèlement, deux dispositifs peuvent être activés :

- un numéro vert national (**3020**) et académique (**04 42 91 75 00**) ;
- un réseau de référents académiques et départementaux.

Pour plus d'informations, consulter le site ministériel <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>.

34 saisines relatives à des faits de harcèlement scolaire ont été effectuées en 2018.

SOUTIEN À LA CULTURE ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT À LA CULTURE

Toutes lignes budgétaires confondues, la Direction régionale des affaires culturelles a programmé un montant cumulé de **1 976 589 €** pour soutenir des opérations de fonctionnement ou d'investissement dans le domaine culturel : patrimoine, création artistique, transmission des savoirs, livres et industries culturelles.

Par ailleurs, **plus de 191 000 €** ont été attribués au titre de l'axe IV du CPER pour cofinancer des opérations culturelles :

- programmation 2018 du K'Féquoi à Forcalquier (15 000 €) ;
- organisation de concerts dans l'ensemble du département par Arts et Culture en Provence (12 378 €) ;
- programme d'actions culturelles dans le sud-ouest du département porté par La Plage Sonore (25 000 €) ;
- études de positionnement du centre départemental d'astronomie à Saint-Michel-l'Observatoire (10 000 €) ;
- réhabilitation de l'ancien cinéma Le Top à Digne-les-Bains (129 000 €).

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Monuments et sites

L'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) assure un rôle de conseil auprès des propriétaires des monuments historiques et sert de lien entre les maîtres d'œuvre et la conservation régionale des monuments historiques en charge de la gestion des autorisations et de l'attribution des financements. En lien avec la DREAL, elle met en œuvre une surveillance des 27 sites classés et 61 sites inscrits du département.

Le chef de l'UDAP est en outre conservateur de la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains et à ce titre a supervisé en 2018 les travaux d'entretien et de conservation préventive effectués sur l'édifice.

Valorisation de l'histoire du département

Comme les années précédentes, le service des archives départementales s'est mobilisé selon deux axes prioritaires : lutter contre la saturation des espaces de conservation et proposer une offre culturelle dense et de qualité.

L'année 2018 a été particulièrement riche dans le domaine de l'action scientifique et culturelle. Au total, les archives départementales ont proposé **6 expositions** (dont 5 originales) **vues par 8 950 visiteurs**. Ces expositions ont été accompagnées de **25 conférences et communications scientifiques** (7 de 2014 à 2016 ; 19 en 2018), dont 17 hors les murs.

L'année a été marquée par la fin du **projet du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale** débuté en 2014. Trois journées spéciales en faveur des publics scolaires et adultes ont été proposées avec la participation notamment des services de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre et de l'Éducation nationale.

Un spectacle a notamment été proposé par des collégiens au centre culturel René Char de Digne-les-Bains, en présence de M. Eric LAVIS, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale, Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la préfecture et M. Jean-Christophe LABADIE, Directeur des archives départementales.





V. Une administration moderne pour la vie démocratique

LES FAITS MARQUANTS

- Préparation de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
- Lancement d'un programme de transparence sur la qualité et l'efficacité de services publics

V. Une administration moderne pour la vie démocratique

POURSUITE DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Le recours à la dématérialisation et aux télé-procédures, axes majeurs du processus de modernisation de l'administration engagé depuis de nombreuses années, s'est intensifié en 2018 dans plusieurs domaines :

FISCALITÉ :

En ce qui concerne la fiscalité des Particuliers, en 2018, les foyers dont le revenu fiscal de référence était supérieur à 15 000 € devaient déclarer leurs revenus en ligne. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, 56,7 % des 98 000 foyers fiscaux ont ainsi déclaré leur revenu par internet, ce qui représente une progression de 11 % par rapport à 2017. De même, tout impôt supérieur à 1 000 € devait être payé sous forme dématérialisée (prélèvement automatique, virement...). Là encore, les paiements dématérialisés progressent de plus de 6 points pour s'établir à 66 % (le taux national est de 70 %). 19 830 usagers ont été accueillis aux guichets des centres des finances publiques.

Par ailleurs, les services de la DDFIP ont accompagné les contribuables et les employeurs privés et publics dans leur **préparation à la mise en place du prélèvement à la source, réforme majeure facilitant le recouvrement de l'impôt sur le revenu et permettant un prélèvement actualisé au moment de la perception des revenus, sans plus de décalage d'une année.**

L'allègement de la taxe d'habitation pour les résidences principales a également été engagé en 2018.



Depuis le 1er janvier 2018, les notaires ont obligation de dématérialiser les actes et demandes de renseignements transmis au service de publicité foncière/enregistrement ou SPFE.

Au cours de l'année 2018, le service a traité 14 440 actes notariés, dont 90 % par voie dématérialisée (via l'application « téléactes »).

En ce qui concerne les collectivités locales, la dématérialisation progresse, 93 % des collectivités du département ont dématérialisé leurs échanges avec leurs trésoreries, dont 59 % de manière totale (mandats, bordereaux, pièces justificatives, signatures). Ceci permet d'économiser plus d'un million de feuilles papier.

URBANISME :

La DDT a poursuivi en 2018 son travail de numérisation des documents d'urbanisme. Ce chantier s'est traduit par la numérisation de 105 documents (Servitudes d'Utilité Publique, Plans de Prévention des Risques Naturels et Plans de Prévention des Risques Technologiques).

Le pôle connaissance et analyse des territoires de la DDT a également poursuivi la mise en œuvre du Géoportail de l'Urbanisme (GPU) en informant et accompagnant les collectivités territoriales : 15 nouveaux comptes ont été créés en 2018 pour les communes qui en ont fait la demande, portant à 37 le nombre de comptes opérationnels.



TÉLÉDÉCLARATION PAC :

Pour la campagne de télédéclaration PAC 2018, la DDT des Alpes-de-Haute-Provence a proposé des séances d'aide collective à la télédéclaration pour les agriculteurs du département. Organisées d'avril à mi-mai 2018 elles ont permis d'aider 160 agriculteurs. La campagne de télédéclaration 2018 a concerné 1 982 exploitants agricoles dans les Alpes-de-Haute-Provence.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES LIÉES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES :

La DDCSPP des Alpes-de-Haute-Provence a porté une expérimentation, cofinancée par le Ministère des sports et la préfecture de région, pour la simplification administrative des procédures liées aux manifestations sportives, au travers de la plate-forme **manifestationsportive.fr** avant un déploiement national prévu fin 2019. 30 dossiers ont été instruits depuis son lancement le 30 juin 2018.

TRANSPARENCE DES DONNÉES :

Dans le cadre du programme Action publique 2022 visant à transformer en profondeur l'action publique de l'État, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité des services publics, en développant une relation de confiance entre les usagers et des

administrations engagées à délivrer une information plus transparente sur la qualité de leurs services.

Ce sont toutes les administrations en relation avec les usagers qui publieront des indicateurs de résultats reflétant la satisfaction des usagers. Au sein du ministère de l'intérieur, sont concernées 4 096 unités de la gendarmerie nationale en contact direct avec le public, 401 commissariats, 323 préfectures et sous-préfectures.

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, la préfecture, les trois sous-préfectures de Forcalquier, de Castellane et de Barcelonnette, les deux commissariats et les 36 services de la gendarmerie nationale accueillant du public se sont engagés fin 2018 dans le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ». Les résultats de ces services peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Programme-Transparence/Le-programme-transparence-sur-la-qualite-et-l-efficacite-des-services-publics>.



UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE EN PHASE AVEC L'ACTUALITÉ DU DÉPARTEMENT

Le service communication en chiffres :

- plus de 150 demandes presse
- près de 220 sorties médiatisées du préfet et corps préfectoral
- près de 300 communiqués et invitation presse
- plus de 3500 photos, publiées ensuite sur les divers supports de communication ou alimentant la photothèque.

La préfecture continue d'utiliser les nouveaux outils de communication afin d'informer et accompagner un public toujours plus large et diversifié.

En 2018, sa présence s'est intensifiée sur les réseaux sociaux avec une augmentation de 300 abonnés au compte Twitter @prefet04 pour arriver à un total de 3 300, ainsi que 400 abonnés supplémentaires à la page Facebook de la Préfecture, qui en compte désormais 1300.

PARTICIPATION CITOYENNE

ENQUÊTES PUBLIQUES :

Les services de la préfecture ont encadré l'organisation de 26 enquêtes publiques, dont :

- 17 enquêtes publiques préalables à des expropriations, des servitudes, des occupations de terrains, des permis de construire des panneaux « photovoltaïques » ou des travaux au titre de la loi sur l'eau ;
- 7 enquêtes liées à la protection des captages d'eau ;
- 2 enquêtes liées à des installations classées ou assimilées.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF :


Lorsque l'administration prend une décision qui lui est défavorable, tout citoyen est en droit de lui demander de revoir sa décision par un recours administratif.

L'article L410-1 du code des relations entre le public et l'administration définit les différentes voies de recours existantes :

- le recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ;
- le recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision ;
- le recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

En 2018, sur 37 jugements rendus par le Tribunal Administratif, 30 étaient favorables à l'État (rejet, non-lieu ou désistement) contre 7 défavorables (soit 81,1 %).

Par ailleurs, la Cour Administrative d'Appel a rendu 2 jugements favorables à l'État.



PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
8 rue du Docteur Romieu
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Directeur de la publication : Olivier JACOB, Préfet

Conception et réalisation : Service de la coordination des politiques publiques
avec le concours des services déconcentrés de l'État

Crédits photos : services de l'État, Archives départementales,
La Provence, Le Dauphiné, Alpes 1, Haute-Provence Info,
ville-manosque.fr, tourisme-alpes-de-haute-provence.com

Publication : décembre 2019

